

CK.

CONSEIL D'ETAT - RAAD VAN STATE LEGISLATION - WETGEVING L
- 12-10-1984
Transmis à M. Overgemaakt aan de H.

L. 16.355/2.

ROYAUME DE BELGIQUE.

AVIS DU CONSEIL D'ETAT.

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre, saisi par le Ministre Président de l'Exécutif de la Région wallonne chargé de l'Economie, le 24 septembre 1984, d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté de l'Exécutif régional wallon "portant création de certains grades particuliers au sein du Ministère de la Région wallonne", a donné le 9 octobre 1984 l'avis suivant :

Le projet a pour seul objet de créer deux grades au sein du Ministère de la Région wallonne :

- au rang 15, le grade d'inspecteur général, adjoint au directeur d'administration, et
- au rang 14, le grade de premier conseiller-chef de service.

Il ne présente pas le caractère réglementaire qui justifie la consultation du Conseil d'Etat, section de législation.

La chambre était composée de

Messieurs	: P. TAPIE,	président de chambre,
	Ch. HUBERLANT,	conseillers d'Etat,
	P. FINCOEUR,	
	C. DESCHAMPS,	assesseurs de la
	J. DE GAVRE,	section de législation,
Madame	: M. VAN GERREWEY,	greffier.

Le rapport a été présenté par M. Ch. MENDIAUX,
premier auditeur.

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,

M. VAN GERREWEY.

P. TAPIE.